Image not found or type unknown

Liquidation judiciaire : tous fautifs, tous responsables ?

Jurisprudence publié le **23/06/2020**, vu **706 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Parce qu'il n'est pas le seul à avoir commis des fautes de gestion, l'ancien gérant d'une société mise en liquidation judiciaire refuse d'être condamné à prendre en charge les dettes de cette dernière.

Suite à la mise en liquidation judiciaire d'une société, le liquidateur décide d'engager la responsabilité des deux gérants qui s'y sont succédés.

D'après lui, ceux-ci ont tous deux commis, dans le cadre de leur gérance, des fautes de gestion qui ont, ensemble, contribué à aggraver la situation financière de la société.

Un motif suffisant, selon lui, pour que les gérants soient condamnés ensemble à régler le montant des dettes de la société…

« Faux », répond l'un d'eux : s'il reconnaît avoir commis plusieurs fautes de gestion lors de son mandat, il souligne toutefois qu'il n'a pas été établi dans quelle proportion celles-ci ont contribué à aggraver la situation financière de la société.

Et à défaut d'une telle évaluation, sa responsabilité ne peut pas, d'après lui, être retenue…

Un argument qui ne convainc pas le juge, qui rappelle que dès lors qu'il a commis des fautes de gestion ayant contribué à fragiliser l'équilibre financier de la société, le gérant peut être condamné à prendre en charge ses dettes.

Le fait que les conséquences financières de ses fautes n'aient pas été précisément évaluées n'a aucune importance.

Ici, les deux gérants sont responsables, ensemble, de fautes ayant contribué à aggraver le passif de la société : par conséquent, ils doivent être, ensemble, condamnés à régler le montant de ses dettes.

Arrêt de la Cour de cassation, chambre commerciale, du 25 mars 2020, n° 18-21841 (NP)

Source : weblex.fr

https://www.assistant-juridique.fr/responsabilite_dirigeants_procedure_collective.jsp

Articles sur le même sujet :

- Récupérer une facture impayée
- 10 astuces pour éviter les impayés
- Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi
- Révoquer un gérant de SARL
- Dissoudre une SARL
- Guide pratique de la SARL

- Entreprise en difficulté : que faire ?
- Qu'est-ce que le médiateur du crédit aux entreprises ?
- Quand y a-t-il cessation des paiements d'une entreprise ?
- Comment déclarer la cessation des paiements d'une entreprise ?
- Procédure collective : comment effectuer une déclaration de créances ?
- Demander l'ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire à l'encontre de son débiteur
- Qu'est-ce que la période suspecte dans une procédure collective ?
- Qu'est-ce que la période d'observation dans une procédure collective ?
- En quoi consiste une procédure de liquidation judiciaire ?
- Liquidation judiciaire : le sort des créanciers
- Liquidation judiciaire : le sort des dirigeants
- La situation des salariés lors d'une procédure de liquidation
- Liquidation judiciaire : le sort des contrats
- Obtenir la restitution d'un bien situé chez une entreprise en liquidation judiciaire
- Comment créer une entreprise malgré une interdiction de gérer ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés